

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 30 mars 2016

L'an deux mille seize, le 30 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, GATESOUBE, ABRIOUX, AMIOT, PLANTEVIGNE, BEAUJEAN et DELANOUE.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs LOISEAU, LONCHAMPT, BOUYER et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs PAVEAU, DOUCET, TARQUIS, HUME, BOUILLON et CHILINSKI

La Communauté de Communes des Portes de Sologne : Madame DE PELICHY, Messieurs NIEUVIARTS et DAVID

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Madame GASSELIN (C.C.S.R.), Monsieur POUJADE (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON (C.C.S.E.), Monsieur BIOULAC (C.C.C.S.) et Monsieur HENRY (C.C.D.P.S.)

Etaient absents : Monsieur AMOUREUX (C.C.C.S.) et Monsieur CHAUVET (receveur syndical)

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT (directrice des services) et Madame M'BEMBA (comptable)

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 9 mars 2016 :

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

II – Affectation de résultats :

Pour mémoire, le compte administratif montrait :

- | | |
|---------------------------------------------------------|---------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 587 974,73 € |
| - un excédent d'investissement de : | 930 847,60 € |
| - un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : | 156 376,00 € |

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- **498 115 €** au compte 1068 en recettes d'investissement pour le financement des travaux des déchèteries
- **49 859,73 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III – Vote du budget 2016 :

Les membres du comité syndical ont été destinataires du projet de budget 2016.

Celui-ci a fait l'objet d'un examen par les membres du bureau et de la commission des finances le 25 mars 2016.

Monsieur BOUILLON s'interroge sur le montant des crédits affectés à la réhabilitation de la déchèterie de Marcilly-en-Villette dans la mesure où celle-ci est la plus récente.

Il est précisé qu'il y a confusion avec Ménéstreau-en-Villette qui est effectivement le site le plus récent.

Monsieur LOISEAU s'interroge sur le fait qu'aucune recette d'investissement ne soit inscrite pour les subventions de travaux.

Renseignements pris, il s'avère qu'aucune subvention ne peut être attribuée par l'ADEME et par l'Europe.

Madame DE PELICHY confirme que les subventions européennes et du FEDER sont suspendues à des programmes novateurs.

Quant à l'ADEME, les demandes d'aides nécessitent la mise en place de nouvelles filières telles que la récupération du plâtre et du polystyrène.

Madame DE PELICHY s'interroge sur l'absence de crédits liés aux travaux de la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

Monsieur DEZELU fait part aux membres du comité syndical du courrier adressé à la FFE stipulant le montant lié à la dépollution.

Madame DE PELICHY demande des explications dans la mesure où elle pense que le SMICTOM finira par vendre ce terrain à un moment ou un autre.

Monsieur DOUCET précise que la FFE souhaite effectivement acheter le terrain. Toutefois, il est impératif de s'interroger sur le financeur des 2 millions d'euros restant à charge après dépollution.

Monsieur LONCHAMPT rappelle que la FFE met en avant les nuisances de la déchèterie. Celui-ci souligne que la majeure partie de ces nuisances provient essentiellement des odeurs dégagées par les boues de stockage de la ville de Lamotte-Beuvron.

Monsieur DOUCET confirme que ces odeurs sont intolérables tant pour les administrés que pour le personnel du SMICTOM.

Monsieur TARQUIS évoque la possibilité de vendre le terrain avec une servitude en fonction de la destination du site.

Il convient de creuser cette piste.

Concernant les boues, tout sera résolu après la construction d'un méthaniseur.

Monsieur PLANTEVIGNE indique que la réglementation en la matière est particulièrement contraignante.

Madame DE PELICHY s'inquiète du montant à la charge du SMICTOM dans le cadre de l'achat du site de Lamotte-Beuvron par la FFE.

Après en avoir débattu, il est décidé de se prononcer sur le budget.

Il est donc procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

- Pour : 20
- Contre : 1 (Mr DOUCET)
- Abstention : 0

Le budget est adopté à la majorité.

Le produit attendu est le suivant :

- Communauté de communes Cœur de Sologne :	1 048 291 €
- Communauté de communes Sologne des Rivières :	1 282 745 €
- Communauté de communes Sologne des Etangs :	328 888 €
- Communauté de communes des Portes de Sologne :	1 131 229 €
- Commune de Loreux :	25 487 €
	3 816 641 €

Le budget 2016 s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	4 975 700 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	3 341 202 €

IV – Tarif des dépôts en déchèterie :

Les tarifs des dépôts en déchèterie ayant été revus en juin 2015, il est proposé de maintenir ces montants pour 2016.

Ceux-ci se définissent comme suit :

- DIB : **25 €/m³**
- Bois : **15 €/m³**
- Déchets verts : **12 €/m³**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

V - Convention avec le SMIRTOM de Beaugency :

Depuis 2013, une convention lie le SMICTOM de Sologne et le SMIRTOM de Beaugency pour la collecte d'une habitation de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

En effet, compte tenu de la situation géographique de cette habitation, le SMIRTOM de Beaugency effectue la collecte.

La convention établie en 2013 étant arrivée à terme, il est proposé de la renouveler.

Après en avoir délibéré, monsieur le Président est autorisé à signer la convention avec le SMIRTOM de Beaugency.

VI - Admission en non-valeur :

Suite à la demande de non-valeur transmise par monsieur CHAUVET concernant la SARL COTTEREAU pour un montant de 138 €, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

VII - Création d'un poste de gardien :

Suite à la reprise du gardiennage de l'ensemble des déchèteries du SMICTOM par le personnel du syndicat, il est proposé de créer un poste de gardien de déchèterie sur un cadre d'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 2 mai 2016.

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VIII - Décisions du Président :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le marché relatif à l'étude d'optimisation de la collecte a été attribué à la SARL OPTAE basée à Genay (69).

Dans le cadre de ses délégations, monsieur le Président a signé le marché correspondant pour un montant de **41 940 € TTC**.

IX : Questions diverses :

- **Monsieur DEZELU** informe les membres du comité syndical que plusieurs courriers ont été adressés à monsieur le Maire de Lamotte-Beuvron pour la gêne occasionnée par les boues de stockage.

- **Monsieur DEZELU** fait part d'une demande de monsieur BIOULAC de changement du jour de collecte sur la commune de Lamotte-Beuvron à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette demande est motivée par des désagréments générés par l'obligation des commerçants à laisser leurs bacs le week-end sur l'axe principal de la ville.

- Il est également évoqué la demande de la ville de Lamotte-Beuvron concernant la prise en charge de l'implantation de colonnes enterrées dans le quartier des fougères.

Madame DE PELICHY s'interroge sur cette demande.

Monsieur TARQUIS précise qu'il y a une volonté de la ville de réhabiliter ce quartier. Cette nouvelle organisation permettrait de réduire la pénibilité des agents de collecte. D'un point de vue financier, les réseaux seraient pris en charge par la ville. La part liée à l'acquisition des colonnes serait pris en charge par le SMICTOM.

Monsieur DOUCET regrette que le SMICTOM soit mis devant le fait accompli pour 5 colonnes.

Madame DE PELICHY pense qu'il pourrait être judicieux d'engager une réflexion sur cette organisation qui permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives de collecte.

Monsieur BOUILLON confirme que ce mode de collecte apporte une liberté pour le vidage.

Monsieur TARQUIS précise que la collecte ne serait effectuée qu'une seule fois par semaine.

Monsieur NIEUVIARTS souhaite que le problème fiscal soit pris en compte.

Monsieur DEZELU attire l'attention sur la nécessité de mettre en place un autre mode de fonctionnement avec des conséquences sur un autre service et l'utilisation d'un matériel différent.

Monsieur TARQUIS informe les membres du comité syndical que les travaux sont en cours.

Monsieur NIEUVIARTS suggère d'attendre les résultats de l'étude d'optimisation de la collecte.

Monsieur DEZELU évoque la faisabilité d'une collecte de colonnes enterrées sur un minimum de 20.

Madame DE PELICHY pense qu'il pourrait être intéressant d'envisager cette organisation dans la globalité. Une perspective à moyen terme pourrait faire l'objet de réflexion.

Monsieur NIEUVIARTS préconise de se laisser du temps.

Monsieur LOMBARDI confirme cette idée. La réponse à la demande de la mairie est claire.

Madame DE PELICHY demande dans combien de temps cette réflexion pourrait être menée.

Monsieur NIEUVIARTS réitère la nécessité d'attendre les résultats de l'étude.

Madame DE PELICHY attire l'attention sur les nouvelles directives de Bruxelles dans le domaine des déchets.

Monsieur NIEUVIARTS précise que la problématique des déchets va être revue.

- **Monsieur PLANTEVIGNE** évoque la difficulté liée aux pneus usagés.

- **Monsieur GATESOUBE** évoque un problème de capacité des contenants au point de regroupement « Rothère » sur la commune de La Ferté-Imbault.

Il semble qu'une des propriétés utilisatrices accueille 30 à 35 prêtres.

Fin de réunion à 19h50